

**Avis relatif
au projet d'offre de formation
pour la prochaine période d'accréditation - spectacle vivant -**

Théâtre École d'Aquitaine (TEA)

Avis sur la cohérence globale de l'offre de formation et sa pertinence avec la stratégie de l'école en matière de formation

Le modèle pédagogique ici proposé est à tout le moins atypique dans le paysage de l'enseignement supérieur du théâtre en France.

Le projet pédagogique s'articule autour de 3 volets distincts : **le cours, la mise en situation professionnelle et le stage**. Son énoncé original a été formulé et déployé par une personnalité marquante de l'histoire de la décentralisation dramatique en France. Le foyer dynamique de l'école était constitué par M. Pierre Debauche et sa compagnie, implantés au *Théâtre du jour* à Agen depuis 1994.

La cohérence du projet, des points de vue artistique, pédagogique et économique, était soutenue par l'interaction de ces différentes dimensions au sein de la compagnie Pierre Debauche, du *Théâtre du Jour*, et structurantes pour l'école. L'école devenant le prolongement « organique » de la compagnie, celle-ci en représentait la ressource principale.

M. Pierre Debauche est décédé en décembre 2017.

“On notera que dans ses objectifs et sa philosophie, la formation ne semble pas favoriser des parcours professionnels solitaires mais davantage la constitution de groupes ou équipes théâtrales capables de produire des spectacles et de les vendre [...] (extrait des commentaires des experts – habilitation 2016)”.

Si aujourd'hui les principes du projet pédagogique du TEA s'efforcent de se maintenir en cohérence, on constate néanmoins de réelles contraintes en rapport à son modèle économique :

Le coût pédagogique payé par les étudiants reste élevé,

Les étudiants lors des mises en situation professionnelle (au *Théâtre du jour* et hors les murs, pour tout public et jeunes publics) produisent par leur travail non rémunéré une part majeure du chiffre d'affaires et des équilibres financiers de l'école et du *Théâtre du jour*, justifiée d'un point de vue pédagogique par l'école.

Le planning des étudiants est très chargé (y compris les soirs et dimanches),
Ils effectuent des tâches artistiques et techniques considérables.

Commentaires du groupe d'experts relatifs à la prise en compte, par l'établissement, des préconisations émises dans la phase d'évaluation

Des divergences d'appréciations majeures sont apparues entre l'école et les experts quant aux préconisations d'ouverture au réseau institutionnel, au déplacement des élèves vers des salles de spectacle ou festivals, aux problématiques de suivi de l'insertion professionnelle, au projet économique de l'école et du *Théâtre du Jour* d'Agen.

L'école s'engage toutefois dorénavant à mettre en place des frais de scolarités modulés et applicables à l'ensemble des étudiants à compter de la rentrée 2019 – 2020.

Avis sur la formation Diplôme national supérieur professionnel de comédien

Au regard du référentiel (arrêté de février 2008 relatif au DNSPC), le projet du TEA paraît satisfaire globalement aux principaux objectifs visés :

- Exercer son art d'interprète,
- Développer et élargir ses capacités artistiques,
- Construire son parcours professionnel,
- Elargir et valoriser son champ de compétences professionnelles

Commentaires du groupe d'experts relatifs à la prise en compte, par l'établissement, des préconisations émises dans la phase d'évaluation.

Concernant la diplomation, les modalités de la délivrance de la licence par l'université d'Angers sont précisées dans la convention de formation signée en juillet 2017.

En revanche, les modalités de la délivrance du DNSPC ne sont pas décrites dans le dossier.

Conclusion

Si la cohérence du projet pédagogique en lui-même demeure, moyennant certaines ouvertures et améliorations dans son application concrète, il paraît nécessaire que le modèle économique du Théâtre École d'Aquitaine mute à nouveau.

Il conviendrait que ses ressources trouvent une adéquation réajustée avec une pratique pédagogique qui minorerait davantage la contribution effective des étudiants.

Il conviendrait en outre d'examiner la conformité des conditions de l'emploi des étudiants au regard du droit du travail, du code de l'éducation.